



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XV)/12
17 novembre 1993

Original: ANGLAIS

QUINZIEME SESSION
10-17 novembre 1993
Yokohama (Japon)

DECISION 5 (XV)

NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Le Conseil International des Bois Tropicaux,

Rappelant sa décision 4(I) par laquelle il a nommé Dato' Freezailah bin Che Yeom aux fonctions de Directeur exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux du 1er novembre 1986 au 31 mars 1990,

Se référant à sa Décision 2(VII) qui prorogeait le mandat de Dato' Freezailah bin Che Yeom d'un terme supplémentaire de deux ans à compter du 1er avril 1990 et jusqu'au 31 mars 1992,

Se référant à sa Décision 8(XI) qui prorogeait le mandat de Dato' Freezailah bin Che Yeom d'un terme supplémentaire de deux ans à compter du 1er avril 1992 et jusqu'au 31 mars 1994,

Constata avec satisfaction les efforts extraordinaires dépensés par le Directeur exécutif pour guider l'OIBT de sa naissance à son statut actuel,

Décide, conformément à l'Accord International sur les Bois Tropicaux de 1983, de proroger le mandat de Dato' Freezailah bin Che Yeom d'un terme supplémentaire de 24 mois sous réserve d'un maintien de l'existence de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux.